

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU JEUDI 3 NOVEMBRE 2016

Présents :

ENSEIGNANTES :

- Mme BUFFAUT (CP) : Directrice – Présidente du conseil
- Mme CROSSARD (GSCP)
- Mme DELALANDE (PS/MS1)
- Mme DELAS remplaçante Mme Bourgeois (PS/MS2)
- Mme ASSELIN (CE2)
- Mme HEDDE (CE1)
- Mme FLEURY (CE2/CM1)
- Mme BERTHELOT (CM2)
- Mme PROULT (décharge direction Mme Buffaut)

DELEGUES DE PARENTS :

- Mme COLLET (titulaire)
- Mme CREUSILLET (titulaire)
- Mme DARBONVILLE (titulaire)
- Mme DELAVILLE (titulaire)
- Mr DUVEZIN (titulaire)
- Mme LECUYER (titulaire)
- Mme PREAU (titulaire)
- Mr PROULT (suppléant)

MAIRIES :

- M. VALLOT (Maire de St-Péravy-la-Colombe et Président du SIRIS)
- Mme BOISSIERE (Maire de Saint-Sigismond)
- Mme BRICE (Conseillère municipale de Gémigny et vice-présidente du SIRIS)

Agent du SIRIS :

- M. BORGÉT Giovanni

Excusés :

- M. PICHARD (Inspecteur de l'Éducation Nationale)
- M. HUCHET (Maire de Tournois)
- M. CAILLARD (Maire de Gémigny)
- M. PELE (conseiller municipal Saint Péravy)
- Mme ONRAEDT (Conseillère municipale de St-Péravy-la-Colombe)
- M. DELAVILLE (Conseiller municipal Saint Sigismond)
- Mme HEREL (conseillère municipale de Gémigny)
- Mme BARKALLAH (parent délégué titulaire)
- Mme AYME Josiane (ATSEM)
- Mme ARTAUX Coralie (ATSEM)
- Mme CHARTRAIN Nathalie (ATSEM)

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du conseil d'école de juin 2016
2. Résultats des élections et du rôle du Conseil d'École
3. Rentrée scolaire
4. Règlement intérieur de l'école
5. Modalités de dialogue avec les familles
6. Projet d'école 2016 - 2020
7. Projets pédagogiques sur l'année
8. Conseil des élèves
9. RASED
10. Sécurité dans l'école / PPMS
11. Coopérative scolaire : fonctionnement
12. Aide Pédagogique Complémentaire (APC)
13. SIRIS : budget, cantine, garderie, TAP
14. Questions des parents

- rédaction du compte-rendu : Mmes Crossard et Asselin
- Tour de table et présentation de chaque membre.
- La directrice remercie les personnes présentes.
- La directrice informe les membres du conseil, qu'en raison du court délai entre les élections de parents et la date du conseil d'école, des points ou questions seront susceptibles d'être ajoutés au fur et à mesure du conseil d'école.

1. Adoption du compte-rendu du conseil d'école du 16 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Modalité de transmission de ce nouveau compte-rendu du conseil d'école aux familles : le compte rendu sera proposé sur le site internet de la mairie de St Péravy (page scolarité) et sur le site de l'école.

2. Résultats des élections de parents délégués et rôle du Conseil d'École

Nombre d'électeurs inscrits	266	
Nombre de votants	134	50.38% de votants
Bulletins blancs ou nuls	28	
Suffrage exprimés	106	
Nombre de sièges à pourvoir	8	

Mme Buffaut rappelle que les bulletins de vote avec des noms barrés ou entourés sont considérés comme nuls. Lors des élections c'est la liste entière qui est élue.

La Directrice rappelle la composition du Conseil d'école et son rôle.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Fréquence : 1 fois par trimestre

Membres :

- Le directeur de l'école, président
 - Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
 - Les enseignants de l'école et les enseignants remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
 - Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;
 - Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, ils constituent au sein du conseil d'école le comité des parents.
(Dans notre école, les parents suppléants sont invités par coutume, mais seuls les titulaires ont le droit de vote.)
 - Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.
 - Toute personne invitée par le président.
- L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Attributions :

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école ;

2° Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire.

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

3. Rentrée scolaire :

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal concernant les communes de Gémigny, St-Péravy-la-Colombe, St-Sigismond et Tournois compte actuellement 8 classes et 188 élèves répartis ainsi :

Répartition classes									
	PS/MS1	PS/MS2	GS/CP	CP	CE1	CE2	CE2/CM1	CM2	
PS	14	13							27
MS	12	11							23
GS			14						14
CP			6	22					28
CE1					23				23
CE2						22	6		26
CM1							19		19
CM2								26	26
	26	24	20	22	23	22	25	26	188

4. Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur (en accord avec le nouveau règlement départemental du 30 juin 2014) est toujours en vigueur

Il est proposé au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Il sera communiqué aux nouvelles familles ainsi que la charte de la laïcité. Un accusé de réception de ces documents sera à signer dans les cahiers de liaison. Les parents et les enfants devront s'engager à le respecter. Le règlement intérieur et la charte de la laïcité sont visibles sur le site internet de St Péravy la Colombe.

Cette année, l'équipe enseignante a décidé de mettre en place un permis à points en élémentaire. Celui-ci permet d'y noter les problèmes de comportement de chaque enfant dans l'école sur le temps scolaire. Il est collé à la fin du cahier de liaison et doit être visé par les parents à la fin de chaque semaine et à la fin de chaque période.

5. Modalités de dialogue avec les familles

- Panneaux d'affichage devant l'école.
- Affichages sur la porte de l'école maternelle.
- Cahier de liaison pour toute l'école : **il est à consulter chaque soir et chaque mot doit être signé**. La directrice rappelle que les parents doivent en assurer le suivi quotidien.
- Des rendez-vous individuels (avec les enseignantes ou la directrice Mme Buffaut) et des réunions d'informations collectives.
- Messagerie téléphonique et mail, très utilisés par les parents depuis la rentrée pour signaler les absences.

- Il est demandé aux parents d'élèves de faire confiance à l'équipe enseignante concernant les différentes décisions prises quant aux projets pédagogiques dans les différentes classes. Chaque projet est soumis à l'accord de l'Inspecteur de l'Education Nationale.

- Les délégués de parents d'élèves ont créé une adresse mail pour communiquer avec les parents, les enseignants, le SIRIS : delegues.parents.eleves.splc@gmail.com

6. Projet d'école 2016 – 2020

Un nouveau projet d'école a été rédigé par l'équipe enseignante pour la période 2016-2020, demandé par l'Inspection de l'Education Nationale

Chaque année, sur cette période, il sera évalué, réajusté, modifié.

Présentation du projet d'école 2016-2020.

7. Projets pédagogiques

PERIODE	CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
1 ^{er} trimestre		Piscine : CE1 : les mercredis du 14/09 au 14/12 Classe découverte Pénestin : CP du 10/10 au 19/10	Classe découverte Pénestin : CM2 du 10/10 au 19/10 concours scrabble : classe CE2/CM1
	Spectacle de Noël + venue du Père Noël (maternelles) le mardi 13/12/2016 Marché de Noël : vendredi 16 décembre 2016 avec l'aide des parents d'élèves. Projet mosaïque : GS et CP		

Dans le cours de l'année, les élèves participeront à diverses rencontres sportives entre les classes de l'école (course de régularité, cross, olympiades)

Une fête de carnaval se fera à l'école le jeudi 16 mars 2017.

Les élèves des classes de CM2 bénéficieront de séances de natation à partir de la semaine du lundi 9 janvier et les GS à partir de la semaine du lundi 24 avril 2017.

Les portes ouvertes de l'école aura eu lieu le jeudi 15 juin 2017 suivi de l'inauguration des différents tableaux mosaïque dont celui portant le nom de l'école (à préciser).

Un spectacle de fin d'année aura lieu le samedi 24 juin 2017 à Saint Pérvy la Colombe, suivi d'une kermesse organisée par l'association des parents d'élèves.

L'estrade pour le spectacle sera de nouveau réservée par le comité des fêtes de Saint Pérvy la Colombe et réglé par le SIRIS.

Toute l'année	Décloisonnements pour les GS sur la phonologie. Les élèves sont répartis avec les 2 maîtresses des PS/MS (le lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi de 13h45 à 14h30) Chorale (1 vendredi matin sur 2)	Les élèves de CP des deux classes sont mélangés et divisés en 2 groupes pour les séances de découverte du monde et de l'enseignement moral et civique les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h45 à 14h30 Décloisonnements en langues vivantes : anglais et allemand entre les CE2, CM1 et CM2. Chorale : cycle 2 et cycle 3
---------------	--	--

Projet d'intervention en EPS :

voir cette année pour intervention en basket ?

Piscine :

Les parents accompagnateurs doivent passer un agrément pour pouvoir entrer dans l'eau pour la classe de GS. Pour les classes de CE1 et CM2, il n'y a que l'enseignante et le maître-nageur qui sont dans l'eau avec les élèves.

Les parents ayant leur agrément sont également les bienvenus pour accompagner les élèves de GS à la piscine.

Les volontaires sont priés de contacter Mme Buffaut en janvier.

Projet mosaïque :

Le projet a repris à la rentrée de septembre tous les mercredis matins. Les classes de la maternelle et du CP passeront 2 par 2 sur les différentes périodes. Ce projet est toujours encadré par Mme Lecuyer. Nous espérons que celui-ci pourra être terminé à la fin de cette année scolaire et il est envisagé une inauguration lors des portes ouvertes de l'école en juin 2017.

Classe de découverte des CP et CM2 :

Bilan très positif. Bonne mise en place du tutorat. Découverte du milieu marin. L'exploitation sera poursuivie en classe. Les parents peuvent récupérer les photos et les vidéos du séjour en s'adressant aux enseignantes.

Merci au SIRIS pour la contribution apportée à chaque famille et à l'association de parents pour leur don de début d'année.

8. Conseil des élèves

Cette année encore se déroulera le conseil des élèves à raison d'une fois par trimestre. Le premier s'est tenu le jeudi 6 octobre 2016 présidé par Mmes Fleury et Hedde en présence des délégués de classe élus de la GS au CM2 :

- Les élèves de maternelle ont demandé d'avoir un balai supplémentaire pour nettoyer le sable de la cour de récréation : un balai sera donné.

- Les élèves d'élémentaire demandent plus de propreté dans les toilettes du rez-de-chaussée. M. Vallot explique qu'il manque une personne pour faire le ménage. En attendant, les personnes présentes sur l'école et faisant le ménage doivent s'arranger pour que l'absence de ménage au rez-de-chaussée ne se reproduise pas.

- Un blason aux couleurs françaises sera installé sur le fronton de l'école. Il sera mis en place prochainement.

9. RASED

Le Réseau d'Aide Spécialisé pour les Enfants en Difficulté intervient sur un large secteur dont Saint Péruvy la Colombe.

Ce réseau est normalement composé d'un psychologue scolaire, d'un rééducateur et d'un enseignant spécialisé dans l'aide pédagogique. Ses actions sont désignées par l'Inspecteur.

Nous ferons appel à Mr Philippon, psychologue scolaire, qui est affecté sur le secteur de Saint Péruvy et n'intervient que pour des orientations CLIS et SEGPA.

10. Sécurité dans l'école

Un exercice de simulation d'alerte « incendie » a été effectué dans les 2 bâtiments le vendredi 16 septembre 2016. Une évacuation par la fenêtre dans la classe de Mme Bourgeois a été faite car le volet de la porte de secours ne peut plus se relever. Celui-ci est à ce jour réparé.

Un exercice de simulation d'alerte « PPMS intrusion » a été effectué le vendredi 30 septembre 2016. Tout s'est très bien passé et a été très bien accepté par tous les élèves de l'école. Ils ont tous participé à cet exercice en appliquant correctement les consignes demandées par leur enseignante. Questionnement des enfants sur la mise en place pendant une séance de sport dans la cour ou pendant un temps de récréation ?

Le plan « vigipirate » est encore à un niveau élevé. Mme Buffaut insiste pour que les derniers parents, quittant l'école en dernier, ferment le portail derrière eux. Des difficultés sont évoquées avec l'ouverture du portail à distance, notamment avec le visiophone qui ne fonctionne plus et qui oblige les enseignantes à sortir du bâtiment afin de voir la personne se présentant au portail. Une demande pour que celui-ci soit réparé est faite.

Liste de travaux à effectuer dans l'école sont inscrits sur une feuille maintenance accrochée à deux endroits différents dans chaque bâtiment afin que Mr Bernard puisse voir les réparations à effectuer.

Rappel des limites du secteur de proximité.

Problème de stationnement devant l'école : Mr Vallot demande aux parents délégués de transmettre aux parents de respecter les règles de sécurité et fait un appel au civisme.

11. Coopérative scolaire : fonctionnement

La Coopérative scolaire est gérée cette année par Mme Fleury pour alléger le travail de Mme Buffaut.

C'est un compte approvisionné par les dons des familles qui le souhaitent en début d'année scolaire. Cette coopérative scolaire permet à l'école entre autres : d'acquérir des fournitures pour des événements ponctuels (bricolages de Noël, Galette des rois...), de financer les sorties de classe (transports en car, entrées aux musées, classe de découverte,...), de réaliser des projets de classe.

L'équipe enseignante remercie l'association de parents d'élèves pour le don fait en début d'année à chaque classe.

12. Aide pédagogique complémentaire (APC)

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) sont à mettre en œuvre dans toutes les écoles à la rentrée scolaire 2013, quel que soit le rythme adopté, d'après la circulaire n°2013-017 du 06/02/2013.

La mise en place de ces APC en groupes restreints d'élèves, venant s'ajouter aux 24h d'enseignement hebdomadaire, se déclinent :

- soit sous la forme d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages,
- soit sous la forme d'une aide méthodologique au travail personnel,
- soit sous la forme d'une mise en œuvre d'une activité (artistique, culturelle, sportive,...) prévue par le projet d'école.

Ces activités seront réparties dans un cadre annuel de 36h, sous une forme de 40 minutes au minimum par séance. Celles-ci se déroulent les mardis et vendredis de 12h55 à 13h35.

Sur les 2 séances proposées par semaine, l'une permet d'aider les élèves en difficulté et ils sont donc indiqués par leur enseignante, la deuxième permet aux enfants de faire une activité artistique ou culturelle et les enfants s'inscrivent sur volontariat. Les enseignantes sont parfois obligées de faire des tirages au sort quand trop d'élèves se manifestent.

13. SIRIS : budget, cantine, garderie, car, TAP

- Le mobilier pour la classe de Mme Crossard a été livré à la rentrée de septembre.

Les structures pour la cour de maternelle ont été installées avant et pendant les vacances de la Toussaint.

L'équipe enseignante tient à remercier le SIRIS pour cet investissement très important pour les élèves de maternelle.

- Panneau indicateur « école » ainsi que le pavoisement de l'école : où en sont les démarches ?

Le drapeau est commandé et devrait arriver le mardi 8 novembre. Pour le panneau indicateur, des devis ont été demandés, toujours en attente de réponse.

- Organisation cantine des 2 services avec nouveaux horaires : le deuxième service a toujours un temps très court pour manger et arrive toujours juste à l'heure pour la reprise des cours l'après-midi.

Des petits aménagements ont été faits permettant aux enfants de revenir dans la cour d'école pour 13h35.

- Budget photocopies pour les TAP (nombre photocopies, maintenance, encre) : l'école n'a, à ce jour, perçu aucune aide sur la facture qu'elle reçoit chaque début d'année concernant le contrat de la photocopieuse.

Refaire une demande en mairie.

- Mme Buffaut souhaiterait renouveler sa demande pour qu'une personne du SIRIS soit désignée en tant que chargée des affaires scolaires afin de permettre un lien plus régulier entre l'école et SIRIS.

Pas de personne du SIRIS volontaire.

14. Questions des parents

SIRIS

Hygiène

* Ménage : comment s'organise-t-il ? Qui le fait ? Sur quelle durée ? Comment ?

Réponse Mr Vallot : Il manque une personne employée au SIRIS sur les temps de garderie et du ménage (beaucoup plus d'enfants inscrits cette année à la garderie). Les plannings des différents agents concernant le ménage va être revu afin de palier au manque de ménage dans le bâtiment élémentaire (rez-de-chaussée et toilettes).

* pigeons : remerciements pour le filet. Quelle solution va être envisagée car les pigeons sont encore présents dans la cour et fientes dans les couloirs extérieurs entre les 2 bâtiments ?

Pas de solution pour ce problème.

Sécurité

* Rideau bloqué de la classe de Mme Bourgeois

Il est demandé au SIRIS, par l'équipe enseignante, de prévoir une réunion avec les parents délégués pour aborder toutes les questions les concernant : cantine, garderie, TAP, centre de loisirs. En effet, cela n'a rien à voir avec le temps scolaire et prend énormément de temps en fin de chaque conseil d'école pour aborder des sujets récurrents.

PROCHAINS CONSEILS D'ECOLE:

- Jeudi 2 mars 2017 à 18H00 et jeudi 22 juin 2017 à 18H00.

La directrice :
Mme BUFFAUT

Les secrétaires de séance :
Mmes CROSSARD et ASSELIN